



S.I.R.D.
135, rue de l'Industrie
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **55-10**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du Comité syndical

du 8 décembre 2010

Le huit décembre deux mille dix, à dix huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Michel BAFFERT, Président du SIRD

Date de convocation : 25 novembre 2010

Nombre de délégués en exercice : 18 Présents : 10 Votants : 12

Présents : M.BAFFERT, V.BELLE, M. BROUZET (2), G. FRIER, V.GONNET, M.MASTROMAURO, P.MOLINARO, M.REPELLIN, D.ROUX, J.TESSAIRE(2)

Absents excusés : Y. BOULARD, A.CARBONARI, J.CARRIER, C.COIGNE, C.DIDIER, J.GAUTHIER, F.GILABERT, G.JULLIEN

Président de séance : Michel BAFFERT

Secrétaire de Séance : V.GONNET

Rappel du quorum : 10

OBJET : PREVENTION DE LA DELIONQUIANCE- MEDIATION SCOLAIRE

Validation de la convention avec l'association AIV sur la mise en œuvre de l'action de médiation scolaire au Collège Fleming de Sassenage année scolaire 2009-2010.

Rapporteur : Marcel REPELLIN

DELCOM 55-10

Le Vice-président expose :

Le SIRD, titulaire de la compétence prévention de la délinquance, a inscrit dans son plan d'action, sur l'axe prévention, une démarche expérimentale de médiation scolaire.

Cette action relative à l'éducation et à la citoyenneté, est mise en oeuvre sur l'année scolaire 2009-2010 au collège A. Fleming de Sassenage.

L'Association Aide et Information aux Victimes (AIV) sera prestataire de service pour la mise en oeuvre opérationnelle de l'action.

L'objectif :

- Permettre aux élèves d'appréhender les incivilités et les violences dans l'enceinte du collège et de régler les conflits entre pairs.
- A noter que les violences, les conflits de grandes ampleurs, les problèmes graves de harcèlement et de racket **ne relèvent pas** de la médiation scolaire.

L'association AIV s'engage à mettre à la disposition du collège Fleming un ou des intervenants qui seront chargés de la médiation scolaire pour les élèves. Leur intervention se caractérise en trois phases :

- une phase de sensibilisation des élèves
- une phase de formation des élèves médiateurs
- une phase de supervision

La Principale du collège Fleming, informera l'ensemble de son équipe administrative et pédagogique des objectifs de l'action de médiation afin de faciliter les interventions de l'AIV.

Une salle du collège sera mise à disposition des médiateurs chaque fois qu'ils seront sollicités par les élèves.

La coordonnatrice du CISP du SIRD supervisera le dispositif.

Un comité de pilotage a été constitué et a pour mission de porter la dynamique de l'action à l'intérieur et à l'extérieur du collège, d'élaborer et de conduire l'évaluation de l'action.

Un bilan détaillé de l'action de médiation qui a lieu pendant l'année scolaire sera fourni par le Collège Fleming en collaboration avec AIV et le SIRD.

Le SIRD s'engage à financer la somme de 2 700 € à l'association AIV pour la mise en oeuvre de cette action.

Le Collège Fleming financera 500 €.

AIV financera 1000 €

Contribution directe de Grenoble Alpes Métropole auprès d'AIV.

IL EST PROPOSE AU COMITE SYNDICAL

- **D'ADOPTER** : La convention tripartite avec AIV et le collège A. Fleming portant mise en oeuvre de l'action de médiation scolaire au collège Fleming pendant pour l'année 2009-2010,
- **D'AUTORISER** le président à la signer.

CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE

Ainsi fait, les jours, mois et an susdits

Conforme au registre

Fait à Seyssinet-Pariset, le 09 décembre 2010

Le Président,
Michel BAFFERT